

LUNDI 15 AOÛT à 10H00

Rassemblement place de la Salle des Fêtes,
Inauguration du sentier des Muletiers (sur place à la Fonderie),
Vin d'honneur à la salle des fêtes (salle du bas),
Après-midi libre en famille.

ORGANISATION DU JUMELAGE

Pour la bonne organisation des festivités, il est demandé aux frélandais de venir retirer, en mairie, (uniquement le matin) les tickets du repas de midi pour le 14 août :

- Les tickets pour les bretons hébergés, (repas gratuit pour les adultes et les enfants de -12 ans),
- Les tickets pour les frélandais, en réglant le coût du repas de 12,50 euros pour les adultes et de 5 euros pour les enfants. Le paiement se fera en Mairie, **par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public** (une partie du repas des frélandais est prise en charge par le comité de jumelage),
- Les tickets pour l'apéritif du lundi 15 août.

**Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au
28 juillet midi, dernier délai**

ACCUEIL DES FAMILLES BRETONNES

Pour le bon accueil des Ploudanielois, le Comité de Jumelage recherche des familles qui souhaiteraient héberger une ou plusieurs personnes.

S'adresser, pour tout renseignement, à :

Dominique DEPARIS 03 89 71 92 05 ; 06 24 83 03 30 ;

dom.deparis70@gmail.com ou François PARMENTIER 06 81 10 88 63 ;

francois.parmentier3@wanadoo.fr

PRECAUTIONS POUR CAUSE DE SECHERESSE

Nous vous rappelons que l'usage de l'eau est restreint en période de sécheresse (pas de remplissage de piscine) et qu'il est interdit de faire des feux dans les jardins. Attention aussi aux mégots de cigarettes jetés dans le milieu naturel, source de graves incendies !!

ASSOCIATION « LA P'TITE GRAINE »

Périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement, rentrée scolaire 2022/2023

Une petite information pour les nouveaux parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant (s) pour la rentrée prochaine : Ceux-ci peuvent dès le mois de juillet et ce, aux heures d'ouverture de la P'Tite Graine (11h00 à 1800) à l'exception du mercredi, récupérer un dossier qui sera à rendre complété au mieux pour le vendredi 29 juillet 2022 et au plus tard pour le vendredi 19 août 2022, ceci afin de faciliter la commande des repas et l'organisation de cette nouvelle rentrée.

Nous restons à votre disposition :

- par mail : la-ptite-graine-freland@orange.fr,
- par téléphone au : 03 89 71 92 81
- ou sur place au : 1, rue des Violettes 68240 FRELAND pour tous renseignements complémentaires.

ASSOCIATION « LA P'TITE GRAINE »

APPEL AUX BENEVOLES

L'accueil des enfants en périscolaire et pendant les congés scolaires est pris en charge par l'association « La P'tite Graine ».

Son comité, constitué de parents bénévoles, appelle de nouveaux membres à les rejoindre pour pouvoir assurer sa pérennité dans les années à venir. N'hésitez pas, si cela vous intéresse, à nous contacter :

la-ptite-graine-freland@orange.fr

Xavier PIERS MARTEL, Président

LES POMPIERS RECRUTENT

Vous habitez Fréland, vous avez 16 ans, alors, **Pourquoi pas vous ?** Pour tout renseignement contactez le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Fréland/Lapoutroie, Gérard DEMOULIN au 06 82 21 99 56.

RAPPEL DES MANIFESTATIONS À VENIR

MERCREDI 13 JUILLET

Fête à l'étang avec feux d'artifice à partir de 19H.

SAMEDI 16 JUILLET

Marché des producteurs, place de la salle des fêtes de 08H00 à 13H00.

DIMANCHE 31 JUILLET

Fête de la moisson

L'association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine organise le 31 juillet 2022 la fête de la moisson.

Pour débiter cette journée festive, un cortège partira de la place de la Mairie à 11H00, suivi d'un apéritif concert et d'une restauration sur place (viande fumée, tartes flambées...). Il y aura des animations tout au long de l'après-midi.

SAMEDI 20 AOÛT

Marché des producteurs, place de la salle des fêtes de 08H00 à 13H00.

DIMANCHE 21 AOÛT

Passage de 70 véhicules de pompier de 10H00 à 12H00 en direction de Kaysersberg.

INFO PRATIQUE

RAPPEL Déclaration préalable de travaux (DP) : Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieure ou égale à 20 m². La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur, création d'une ouverture, changer des volets (matériau, forme ou couleur), insertion de panneaux photovoltaïques,...

Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date du dépôt de la déclaration préalable en Mairie.

BONNES ET JOYEUSES VACANCES A TOUTES ET TOUS !



Les Infos de votre Commune

Juillet 2022

Les bureaux de la mairie et de l'agence postale seront fermés le 15 juillet

45ème ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE

CEREMONIE

La cérémonie du jumelage aura lieu le week-end des 13, 14 et 15 Août et se déroulera comme suit :

SAMEDI 13 AOÛT à 16H00

Accueil des Ploudanielois et des cyclistes Bretons à l'entrée du village,
Vin d'honneur, apéritif à la salle des fêtes, offert par le comité de jumelage,
Soirée en famille.

DIMANCHE 14 AOÛT

9H30 : Rassemblement place de la Mairie pour un cortège,
10H00 : Messe,
Moment de recueillement devant le monument aux morts,
Dépôt de gerbe,
Cortège en musique,
Dépôt de gerbe à la stèle du Curé Joseph Le Guen,
Cortège jusqu'à la place de Bretagne (Salle des fêtes),
Discours des Maires et Présidents des Comités de Jumelage,
Remise des distinctions,
Vin d'honneur, offert par la municipalité,
Repas dans la grande salle pour les Bretons et les familles hébergeantes.